

l'allée, contredisant ainsi ce que le gouvernement lui-même nous demande. Et je pense que ce n'est pas. . .

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Paproski):** D'après le Règlement, les deux whips peuvent se présenter n'importe quand.

**M. McDermid propose:** Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 102)

#### POUR

Députés

Anderson	Atkinson
Belsher	Blais
Bosley	Cooper
Crosby (Halifax West)	Darling
de Cotret	Fee
Ferland	Fretz
Gérin	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Hawkes	Hockin
Hudon	Jacques
Kindy	Koury
Larivière	Leblanc (Longueuil)
Mayer	McCreath
McDermid	Moore
Plamondon	Robitaille
Rocheleau	Saint-Julien
Tétreault	Thacker
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Vankoughnet
Venne	Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—39	

#### Initiatives ministérielles

#### CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Bélair	Dingwall
Gagliano	Gauthier
Heap	Lee
MacWilliam	Milliken
Mitchell	Riis
Stupich	Taylor
Young (Acadie—Bathurst)—15	

#### DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

nil/aucun

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

\* \* \*

#### DÉFENSE NATIONALE ET AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

##### AUTORISATION AU COMITÉ DE VOYAGER

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, si vous consultez la Chambre, je crois qu'elle sera d'accord pour adopter la motion suivante sans débat ni amendement. Je propose:

Que huit membres du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants et le personnel de soutien nécessaire soient autorisés, dans le cadre de l'étude que mène actuellement le Comité au sujet du rôle des Forces canadiennes dans un monde en évolution, à se rendre en Europe de l'Est et de l'Ouest, pour une période d'au plus quinze jours entre le 26 janvier 1992 et le 16 février 1992.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme Mitchell:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à vous faire part de mon inquiétude au sujet d'un incident qui s'est produit cet après-midi. Je participais à la réunion du comité du multiculturalisme, devant lequel comparaissaient cinq ou six témoins venus d'assez loin pour exprimer leur opinion. Les travaux du comité ont été interrompus, et j'ai dû me précipiter ici pour le vote. En arrivant, je me suis aperçue que tout était fini.

Je me dois de protester; j'estime que mes droits ont été brimés, la sonnerie n'ayant duré que deux minutes. J'espère que la Chambre étudiera la question.